

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Les-defenseurs-de-l-environnement>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°32 > **Les défenseurs de l'environnement ont eu raison du projet de ligne à très haute tension du Verdon**

**1er septembre 2006**

## **Les défenseurs de l'environnement ont eu raison du projet de ligne à très haute tension du Verdon**

**Le projet de ligne "ne passera pas par les gorges du Verdon", a annoncé le Conseil d'Etat, la plus haute autorité juridictionnelle du pays, qui était saisi par une vingtaine de requérants : collectivités publiques, associations de défense de l'environnement et particuliers.**

Il a estimé que ce projet comportait plus d'inconvénients que d'avantages. "Les atteintes qui seraient portées à la région des gorges du Verdon par l'opération projetée sont telles qu'elles privent cette dernière d'utilité publique", a-t-il indiqué, en rappelant avoir diligencé en mai une visite de magistrats sur les lieux afin d'éclairer sa décision.

Certes, il a reconnu que la ligne projetée aurait permis de "sécuriser et de renforcer le transport de l'électricité dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur", comme le faisaient valoir les défenseurs du projet.

Mais l'argument n'a pas tenu face aux enjeux environnementaux. "La réalisation de cet équipement se traduira par des atteintes nouvelles et très significatives à l'ensemble environnemental constitué par les gorges du Verdon, le lac de Sainte-Croix, le plateau de Valensole et leurs abords", a indiqué le Conseil d'Etat.

"Les atteintes graves portées par le projet à ces zones d'intérêt exceptionnel excèdent l'intérêt de l'opération et sont de nature à lui retirer son caractère d'utilité publique", a-t-il estimé.

Ce projet de ligne électrique à très haute tension devait traverser à deux reprises, sur près de cinq kilomètres, le site des gorges du Verdon, classé, et dont une partie abrite des espèces animales et végétales protégées.

"C'est une très belle décision, avec une motivation très fouillée", a commenté Corinne Lepage,

avocate du collectif d'opposants au projet.

"C'est un coup d'arrêt aux massacres auxquels nous assistons", a-t-elle ajouté. "D'avoir une décision qui rappelle qu'il n'y a pas d'utilité publique quand il s'agit de détruire un site exceptionnel, c'est très important pour tous ceux qui défendent l'environnement en France", a-t-elle déclaré.

Selon Corinne Lepage, ancien ministre de l'Environnement, le seul précédent en la matière remonte au début des années quatre-vingt-dix quand le Conseil d'Etat avait annulé la déclaration d'utilité publique d'un projet d'autoroute en Savoie.

Le président du parc du Verdon, Jacques Espitalier, a de son côté salué comme "une grande victoire pour le Verdon, le parc et ses habitants" la décision du Conseil d'Etat.

"Cette décision va donner une grande force à l'ensemble des parcs de France pour faire reconnaître qu'un espace exceptionnel doit être protégé", a-t-il déclaré. Il s'est félicité que "la décision soit prise sur le fond et non pas pour des questions de vice de forme".

La ligne de 400.000 volts, qui aurait relié Boute (Var) au Broc-Carros (Alpes-Maritimes), en traversant le site du Verdon, devait se substituer à deux lignes aériennes parallèles, l'une de 225.000 volts, l'autre de 150.000 volts.

Le projet, objet depuis 20 ans d'une lutte acharnée entre EDF et défenseurs de l'environnement, avait été conforté en 2003 par le feu vert de la commission nationale supérieure des sites avant d'être déclaré d'utilité publique en décembre 2005.

**Source : 10/07/2006- AFP**